



**COMPTE RENDU DU
COMITE DE PROGRAMMATION N°11
DU GAL LOIRE BEAUCE
DU 26/03/2019**



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 26 mars 2019 à 18h00 à la salle des fêtes de Villermain.

Pour le collège « public », étaient présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Paul BEDIOU (Tripleville), François COINTEPAS (Beaugency), Danielle COROLEUR (Mézière lez Cléry), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Serge VILLOTEAU (Cravant), Martine MAHIEUX (le Bardon), Bruno VIVIER (Charsonville).

Pour le collège « privé », étaient présents : Mesdames et Messieurs

Gérard COGNEAU (association Valimage), Rémi DUMERY (agriculteur à Boulay les Barres), Frédéric GOND (agriculteur à Tavers), Laurent GASNIER (Hommes et Territoires), Stéphane PILLET (association Embouchure), François POINTEREAU (Racines Pays Loire Beauce), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture), John POWER (Loiret nature environnement).

Les invités :

Magali BERRUET (Fous de Bassan), Katia COUETTE (Chambre d'agriculture 45), Philippe ECHEGUT (Baule), Caroline LEBRIS (Hommes et Territoires), Arnold NEHAUS (Villermain).

Equipe technique : Mesdames Aurélie LEHOUCQ (chef de projet LEADER), Thibaud DESIRÉ (agent de développement/directeur), Michelle ÉON (gestionnaire LEADER).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents votants	Membres présents votants le 26/03/2019	Au moins 50 % des présents votants sont des privés	Privés présents votants le 26/03/2019
31	15	16	16	16	8	8

Monsieur NEUHAUS, Maire de Villermain accueille les participants et présente sa commune.

Monsieur le Président remercie M. NEUHAUS d'accueillir le Comité dans sa commune et cette salle.

I) Actualisation des membres du Comité (cf. diapositives 3 et 4)

Au sein du collège public, deux nouveaux binômes issus des quatre communes qui ont intégré le GAL au 1^{er} janvier 2019 (Dry, Mareau aux Prés, Mézières lez Cléry, Cléry Saint André) ont été créés.

Les membres sont :

- M. Bertrand HAUCHECORNE, Maire de Mareau aux Prés (titulaire), et M. Jean-Marie CORNIERE, Maire de Dry (suppléant).
- Mme Danielle COROLEUR Maire de Mézières Lez Cléry (titulaire), et M. Gérard CORGNAC, Maire de Cléry Saint André, (suppléant).

Au sein du collège privé, deux suppléants ont été désignés :

- M. Christophe ROGER, Association « L'Embouchure » suppléant de M. Stéphane PILLET.
- M. Régis PHELUT, Chevilly Histoire, suppléant de M. François POINTEREAU, Racines Pays Loire Beauce.

Madame LEHOUCQ fait remarquer qu'il est difficile de recruter de nouveaux membres au sein du collège privé. Les contacts donnés sont ceux de personnes déjà impliqués, et souvent pris par d'autres engagements par ailleurs (professionnels, associatifs).

Elle invite les membres du Comité à lui communiquer d'éventuels contacts de personnes qui pourraient être intéressées et disponibles pour s'impliquer dans cette instance.

Il est important d'intégrer de nouveaux membres afin de pouvoir assurer le double quorum à chaque Comité.

II) Désignation de deux Vice-Présidents du GAL et modification du règlement intérieur (cf. diapositive 5)

Le contexte est rappelé pour mémoire. La proposition de désigner deux Vice-Présidents du GAL a été actée lors du dernier Comité le 19 décembre 2018.

Un mail a été envoyé le 29 janvier 2019 pour inviter l'ensemble des membres à se manifester s'ils souhaitaient se porter candidat.

Deux personnes avaient été proposées pour remplir ses fonctions :

- M. Bertrand HAUCHECORNE, pour le collège public, maire de Mareau-aux-Près, qui été également Président du GAL Forêt d'Orléans Loire Sologne jusqu'au 31 décembre 2018;
- M. Rémy DUMERY, pour le collège privé, agriculteur à Boulay-les-Barres, et Vice-Président du GAL sur la précédente programmation.

Si aucune autre personne ne se portait candidate avant la réunion du Comité du 26 mars 2019, les deux personnes proposées seraient élues d'office.

- **Aucun membre ne s'étant manifesté, il est proposé de désigner Messieurs HAUCHECORNE et DUMERY, Vice-Présidents du GAL.**
- **Il est également proposé de modifier le règlement intérieur en y ajoutant la mention suivante : « *Le GAL désigne deux Vice-Présidents, le premier issu du collège « public », le second issu du collège « privé ». Ils pourront suppléer le Président dans ses fonctions et l'accompagner pour représenter le GAL.* »**

⇒ **Avis des membres du Comité de programmation : favorable à l'unanimité**

III) Evaluation à mi-parcours : bilan et échanges (cf. diapositive 7-9)

Une évaluation à mi-parcours du programme et du GAL a été réalisée en interne.

Deux questionnaires en ligne ont été créés :

- Un premier questionnaire destiné aux membres du Comité de programmation ;
- Un second questionnaire destiné aux porteurs de projet dont les projets sont réalisés et payés : deux projets étaient concernés à ce stade (Envolées de Lettres des Fous de Bassan et Jardin du Fleuve de la Compagnie Tribalt). Il sera envoyé au fil de l'eau et permettra de comparer les données recueillies jusqu'à la fin de la programmation.

Les questionnaires ont été envoyés le 23 novembre 2018 avec une date limite de réponse au 11 janvier 2019. Sur 56 membres (titulaires et suppléants des 2 collèges) : 26 réponses, soit environ 46 %.

En parallèle, des évaluations à mi-parcours sont menées à l'échelle régionale et nationale.

Une évaluation régionale FEADER est en cours pour alimenter le rapport de mise en œuvre 2019. Un référentiel d'évaluation a été envoyé à tous les GAL afin que chacun puisse dresser un état des lieux de l'avancement de la programmation. Une série d'enquêtes semi directive réalisée par le bureau d'étude BRL ingénierie auprès des GAL et des porteurs de projet a aussi été réalisée. Un groupe de travail pour partager les résultats, les discuter et apporter des compléments a été organisé à l'issue, le 11 mars dernier.

Une évaluation du Réseau Rural National a été également lancée. Les objectifs sont notamment d'analyser les différentes mises en œuvre du dispositif LEADER au sein des 27 Programmes de Développement Ruraux Régionaux.

L'association LEADER France a aussi mené une évaluation en vue d'engager les négociations sur la future programmation et de porter la voix des GAL jusqu'aux décideurs européens.

Madame LEHOUCQ présente quelques résultats issus des questionnaires destinés aux porteurs de projets et propose de les examiner.

Voici trois résultats issus des questions posées :

- *Par rapport à d'autres dispositifs d'aides publiques, trouvez-vous que le programme LEADER aide l'émergence de projets en général ?*
73 oui %, 23 % plus ou moins.
- *Par rapport à d'autres dispositifs d'aides publiques, trouvez-vous que le programme LEADER, permet la mise en œuvre de projets innovants ?*
69 % oui, 30 % de plus ou moins
- *Par rapport à d'autres dispositifs d'aides publiques, trouvez-vous que le programme LEADER développe des partenariats entre les structures publiques et privées ?*
50 % oui, 50 % de plus ou moins

⇒ Les membres du Comité présents n'ont pas eu de précisions ou remarques particulières à formuler.

IV) Etat d'avancement du programme LEADER (cf. diapositives 9-10)

A ce jour, voici la répartition du nombre de dossiers par stade :

- 28 dossiers déposés auprès du GAL,
- 23 dossiers avec avis d'opportunité favorable (une fusion sur les 2 années du projet « Envolées de Lettres », un avis réservé, un avis défavorable, un dossier sans suite),
- 15 dossiers programmés,
- 12 dossiers conventionnés,
- 8 dossiers payés en totalité.

En termes de montants :

- 676 312,52 € € soit 67,63% en avis d'opportunité.
- 503 427,78 € soit 50,34% programmés.
- 281 377,72 € soit 28,84% payés. Des demandes de paiement sont en cours d'instruction. Des paiements sont en attente.

V) Proposition d'évolution de la maquette financière (cf. diapositives 11-16)

Pour mémoire, un transfert de crédits de 30 000 € a déjà été réalisé en novembre 2017 de la fiche-action 2 « efficacité énergétique et économies d'eau » (- 30 000 € = 100 000 €) à la fiche-action 5 « culture et dialogue » (+ 30 000 € = 160 000 €).

Une demande d'aide pour le projet « Mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21 - Plan Climat Energie Territorial de mai 2019 à avril 2020 » a été déposée.

Ce projet est potentiellement éligible à la fiche-action 1 « réseau prospectif durable ». Or, au vu des crédits disponibles de l'ordre de 9 445,09 €, sous réserve d'avis favorable du Comité, il ne pourra bénéficier de l'aide sollicitée de 42 297,03 € à hauteur de 80 % sur un coût total de 52 871,29 €.

Les dépenses présentées sont majoritairement liées aux frais salariaux de la chargée de mission PCET du PETR Pays Loire Beauce.

Sur les années précédentes, les sollicitations sur le programme LEADER étaient sur des taux inférieurs : 30 % pour 2016-2017 et 50 % pour 2017-2018.

Or, pour l'année 2019-2020, il n'est pas envisageable de mobiliser de cofinancement régional car les crédits de fonctionnement ne sont plus suffisants sur le Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST). Une réaffectation de crédits est envisageable mais uniquement au bilan à mi-parcours, en mai 2020.

Par ailleurs, sur la base des nouveaux projets déposés ou qui le seront prochainement, une estimation des consommations sur chacune des enveloppes en 2019/2020 a été réalisée.

Madame LEHOUCQ fait ainsi remarquer qu'au vu des projets connus, l'enveloppe de la fiche-action 3 « continuités écologiques et consommations responsables » pourrait être prochainement consommée.

La fiche-action 6 Coopération, au regard des crédits disponibles, semble être la plus à même de répondre à ce besoin.

- Il est proposé aux membres d'effectuer un transfert de crédits de 40 000 € de la fiche-action 6 « Coopération » (- 40 000 € = 160 000 €) à la fiche-action 1 (+ 40 000 € = 140 000 €).
- Il est également proposé de mettre en suspens les réflexions sur l'ajustement de la stratégie et notamment les réflexions engagées pour « sortir » la thématique « Tourisme durable » de la Coopération et l'inclure à la « stratégie développement local » en la rattachant éventuellement à la fiche-action 5 « culture et dialogue ».

Monsieur le Président insiste sur le fait que les réflexions ne sont pas abandonnées mais bien mises en suspens. Elles seront réengagées dès que possible, en fonction de l'état d'avancement du programme et des crédits disponibles. En effet, il sera potentiellement nécessaire d'envisager un autre transfert de crédits pour soutenir les projets touristiques.

⇒ Avis des membres du Comité de programmation : favorable à l'unanimité

VI) Proposition d'évolution d'une règle de financement (cf. diapositive 16)

Une décision avait été prise lors du Comité de programmation du 5 avril 2016, à savoir :

« Le taux d'aide publique réglementaire peut atteindre 100%. Il est proposé aux membres du comité qu'un minimum de 20% d'autofinancement ou fonds privés soient demandés, en dehors des dossiers portés par la structure porteuse du GAL. »

⇒ Cette règle n'a pas été inscrite dans la Convention ni dans les fiches-actions.

Propositions :

- Maintenir cette règle, l'inscrire dans la Convention et dans chaque fiche-action, et réaliser un avenant ?
- La maintenir pour les porteurs privés en considérant qu'ils peuvent mobiliser des cofinancements dans le cadre d'autres dispositifs ?
- Enlever cette règle pour tous pour maximiser le taux d'aide publique à 100 % avec un taux de cofinancement LEADER à 80 % ?

Échanges des membres :

- Cela signifie qu'à ce jour, les dossiers ont été instruits avec cette règle ? Oui.
- On changerait la règle « en cours de route » ? Oui, c'est possible, mais en termes d'égalité de traitements, ça pose question effectivement.
- Ça permettrait d'assouplir les règles et mobiliser le taux d'aide publique à 100 % ainsi que le taux de cofinancement LEADER à 80 %.
- Certains porteurs de projet se retrouvent en difficulté avec cette règle.
- Enlever cette règle permettrait de consommer d'autant plus l'enveloppe allouée. L'arbitrage de prolongation des engagements n'a pas encore été pris.
- Qu'en pensez-vous ?

⇒ Avis des membres du Comité de programmation : enlever la règle des « 20% d'autofinancement ou fonds privés » obligatoire pour tous
⇒ Avis favorable à l'unanimité

VII) Programmation (cf. diapositives 17 à 58)

1) Présentation de pré-projet

- 19.2 PETR Pays Loire Beauce : Mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial de mai 2019 à avril 2020

➤ *Sous réserve d'avis favorable sur l'évolution de la maquette*

Madame LEHOUCQ et Monsieur le Président présentent le projet et le plan de financement. Ils rappellent qu'il s'agit essentiellement des frais salariaux de la chargée de mission PCET du PETR Pays Loire Beauce de mai 2019 à avril 2020.

Plan de financement prévisionnel de la fiche pré-projet :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux	42 265 €	LEADER (80%)	42 297,03 €
15% coûts indirects frais salariaux	6 339,75 €	Pays Loire Beauce (20%)	10 574,26 €
Frais de déplacements	1 045 €		
Frais de communication	3 221,54 €		
TOTAL	52 871,29 €	TOTAL	52 871,29 €

⇒ Avis des membres du Comité de programmation : au regard de l'avis favorable sur l'évolution de la maquette financière, le projet reçoit un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

- 19.2 Hommes et Territoires

- Bilan du projet « Aménagements agroécologiques pour valoriser les bordures de champs et pieds de pylônes en Beauce »
- Avis d'opportunité sur le projet « promotion de la restauration des bordures de champs à problématique adventice en Beauce »

Caroline LEBRIS présente l'association, rappelle le fonctionnement, les objectifs, les différents axes de travail, les partenaires. Elle précise également qu'Hommes et Territoires travaillent sur la thématique depuis 10 ans, et sur le Pays Loire Beauce depuis 2013.

Elle met en avant les résultats des expérimentations réalisées, notamment sur les 5 sites sur le périmètre du GAL. Il est nécessaire de poursuivre le travail engagé car des points sont à affiner : itinéraire technique, entretien après semis, prise en compte des aléas climatiques. Au vu de la difficulté d'implanter à l'automne certains couverts par manque d'eau, certains agriculteurs souhaiteraient tester des semis de printemps.

Elle expose l'intérêt d'aller vers la labellisation des semences, et la démarche engagée, d'aller vers une facilitation de l'approvisionnement et la garantie que la composition du mélange sera adapté aux enjeux et problématiques locaux.

Monsieur le Président demande s'il est possible de labelliser le mélange « Loire Beauce ». Caroline LEBRIS explique que la labellisation est encadrée notamment par le Conservatoire Botanique. La marque « Agrifaune bordures de champs » sera potentiellement issue d'un mélange de semences « Bassin Parisien Sud ».

Plusieurs actions de communication et de sensibilisation ont été engagées (création de flyers et de panneaux, visites terrain, articles de presse et revues scientifiques). D'autres actions sont envisagées dans le cadre du projet présenté, notamment l'organisation d'une journée événement sur les semis en bordures de champs programmé le 28 mai 2019.

Le projet bénéficie également d'une séquence dans un film documentaire intitulé « le secret des fleurs sauvages » qui sera diffusé le 5 avril à 19h sur Arte.

Le COPIL LEADER a analysé le projet au regard de la fiche pré-projet et de l'argumentaire transmis.

Les questions suivantes ont été posées :

- *Un site d'expérimentation est cité à Dry. Est-il prévu d'implanter le mélange sur d'autres sites du territoire ? Si oui, quels sont-ils ? Si non, il serait pertinent d'en prévoir d'autres.*
- *Quelle surface d'implantation est envisagée ?*
- *Des sols de nature différente sont présents sur le territoire. Il serait intéressant de comparer l'implantation du mélange sur plusieurs sols et de pouvoir comparer les résultats. Est-ce prévu ?*
- *Il serait aussi pertinent de tester le mélange en bordures de différentes cultures.*
- *Expliciter la nature des prestations, le contenu des missions et du temps valorisé des agents d'Hommes et Territoires.*
- *Est-il prévu de réaliser des pancartes pour valoriser l'implantation du mélange sur les bordures de champs ? Ce type d'outil serait intéressant à élaborer pour communiquer au grand public.*
- *Comment toucher les agriculteurs qui ne sont pas sensibilisés à ces pratiques ? Est-ce envisagé dans le cadre du projet ?*
- *Les plantations sont prévues en bordure de champs. Cela inclut-il les chemins ? Si oui, quels types de chemins ? Qui en a la propriété ?*
- *Quelle est la définition d'une bordure de champs ?*
- *Des espaces tests sont-ils prévus en bordure de routes départementales ? Ces espaces seraient pertinents en terme de visibilité.*

- *Quelle est l'intervention de la Chambre d'agriculture dans le cadre du projet ?*

⇒ **Le projet a néanmoins reçu un avis favorable du COPIL.**

Échanges des membres :

Ces questions ont été transmises au porteur de projet à l'issue du COPIL. Caroline LEBRIS a répondu à la plupart de ces questions lors de sa présentation du projet.

Elle a notamment donné une définition d'une bordure de champs, en précisant qu'elle comprend en effet les chemins. Les chemins peuvent être de natures et de propriétés variées. Cette question est traitée en amont, notamment avec l'agriculteur qui cultive les parcelles environnantes.

La faisabilité et l'intérêt d'implantation du mélange en bordure de route départementale sont également abordés. Caroline LEBRIS explique que ces espaces ne sont pas forcément adaptés du fait, notamment, de la gestion en termes de fauchage.

Le plan de financement présenté valorise les dépenses qui seront engagées uniquement sur le périmètre du GAL ou au prorata de la surface réelle de mise en œuvre.

Plan de financement prévisionnel de la fiche pré-projet :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux	15 446 ,04 €	ONCFS	5 580 €
Matériels, semences, supports de communication	4 922 €	LEADER	22 319,98 €
Prestations (investissements des partenaires)	7 531,94 €		
TOTAL	27 899, 98 €	TOTAL	27 899, 98 €

⇒ **Avis des membres du Comité de programmation : 2 absentions, reste des membres favorables. Avis favorable**

- **19.2 HAMAC – programmation et Café 2 la Mairie**

Le COPIL LEADER a analysé le projet au regard de la fiche pré-projet et de l'argumentaire transmis.

Les questions suivantes ont été posées :

- *Parmi les postes de dépenses présentés, donner des exemples d'acquisition envisagés pour le petit matériel « responsable ».*
- *Les coûts « prestations » et « frais salariaux » présentés posent également question. Ils représentent en effet environ 90 % du coût total alors que les animations « transition » envisagées sont à la fois une partie de l'ensemble des animations proposés par l'HAMAC au Café 2 la Mairie. De plus, l'ensemble des animations est visiblement prévu, uniquement les week-ends.*
- *Il faudrait avoir une visibilité sur la programmation envisagée sur l'ensemble de la durée du projet.*
- *Donner des exemples d'animations « transition ».*
- *Quels sont les liens entre les activités du « taulier » et de l'HAMAC ? Est-il impliqué dans le projet ? Il serait effectivement pertinent qu'il le soit.*
- *La mise à disposition des locaux Café 2 la Mairie est-elle gratuite pour l'HAMAC ?*
- *Les animations proposées au grand public sont-elles gratuites ?*
- *Il est indiqué dans le « flyer » de programmation de mars que les adhésions permettent de financer en partie les animations proposées.*
- *Quelle est la nature des recettes valorisées dans le plan de financement ?*
- *Explicitier la nature des mécénats.*

- *Quels sont les statuts de l'PHAMAC ? Est-ce une association loi 1901 ?*
- *Le fonctionnement est-il similaire à celui d'une AMAP ?*
- *Préciser les partenariats.*
- *Quels producteurs locaux, quels produits, quel est le lien avec l'agriculture locale ?*
- *Quels types de messages de « transition » sont véhiculés ?*
- *La Transition Energétique Ecologique ne se ressent pas dans la description et l'argumentaire critère.*

Le COPIL a formulé un avis réservé. Le principe de maintenir voir relancer l'activité du Café avec ce que propose l'PHAMAC est intéressant. Néanmoins, les membres du COPIL estiment qu'au regard des éléments présentés, il est nécessaire d'apporter des précisions notamment sur les actions, les dépenses, les partenariats afin d'apprécier la qualité du projet.

Le porteur de projet en a été informé à l'issue du COPIL. Au regard de cet avis, et malgré le fait qu'il lui a été précisé que cet avis ne valait pas décision, étant donné que le Comité de programmation est la seule instance décisionnelle, il n'a pas souhaité donner suite à sa demande. Un courrier sera adressé au GAL pour acter l'abandon.

Plan de financement prévisionnel de la fiche pré-projet :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
- Prestation et animations « transition »	15 000,00 €	Régions A vos ID	18 000 €
- Outil de communication spécifique « transition »	1 500,00 €	LEADER	5 000 €
- Acquisition de petits matériels « responsables »	833,33 €	Mairie de Lailly en Val	7 000 €
- Frais salariaux (<i>chargés de communication, médiation, coordination</i>)	21 028,00 €	Département du Loiret	4 000 €
- 15 % coûts indirects des frais salariaux	3 154,20 €	Mécénat	4 500 €
		Recettes	7 015,53 €
TOTAL	41 515,53 €	TOTAL	41 515,53 €

- **19.3 - Baule - Etude du schéma directeur du cœur ce village**
- ⇒ **Accord de coopération « Aménagement durable »**

Monsieur ECHEGUT, maire de Baule, présente le projet et donne son état d'avancement et les suites.

Il explique notamment qu'il n'était pas prévu initialement de lancer une étude de ce type avec une dimension participative des habitants et des acteurs mais qu'il est satisfait d'avoir fait ce choix aujourd'hui. Pour cette démarche, la commune a été accompagnée par plusieurs prestataires : architectes, paysagistes, urbanistes mandatés par Siams Conseil.

Les réflexions ont été engagées sur des espaces où des questionnements se posent depuis 1995, sur l'aménagement foncier notamment en lien avec le PLU, sur la préservation d'espaces naturels. Les réflexions ont été mises en parallèle avec celles engagées pour le projet de l'Embouchure.

Aujourd'hui, il en résulte un projet de programmation urbaine sur environ 5 hectares avec des travaux et aménagements projetés sur 25 ans.

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide :

DEPENSES PREVISIONNELLES HT		RECETTES PREVISIONNELLES HT	
Etude de programmation et d'aménagement d'un nouveau cœur de village en concertation avec la population	57 800 €	LEADER (80 %) Autofinancement (20%)	46 240 € 11 560 €
TOTAL	57 800 €	TOTAL	57 800 €

Échanges des membres :

- Quel est le taux de fréquentation des réunions de concertation organisées ?

Environ 50 personnes. Ce qui est plutôt positif pour une commune de 2 100 habitants.

- Cette étude peut-elle être dupliquée à d'autres communes, comme par exemple Beaugency ?

Cela serait à étudier. Un plan guide a été réalisé.

⇒ **Avis des membres du Comité de programmation : 2 abstentions, reste des membres favorable. Avis favorable**

VI) Questions diverses (cf. diapo 59)

❖ Prolongation des engagements :

Un courrier a été adressé par LEADER France le 3 février 2019 au Président de la Région Centre-Val de Loire, au même titre que les autres Présidents de Régions, pour lui demander de « *se saisir de la possibilité de prolonger le calendrier de programmation des fonds en concertation avec les territoires* ».

LEADER France a transmis la réponse du Président de Région en date du 21 février 2019. Il y était notamment inscrit que « *les Régions françaises ont fait le choix d'harmoniser les dates de fin d'engagement des dossiers LEADER : quand cette date sera actée, les Présidents des GAL en seront avertis* ».

Une réunion de coordination LEADER au niveau national devait avoir lieu en mars. Une proposition devait être soumise à la discussion, à savoir, prolonger les engagements uniquement pour la mesure 19.3 coopération jusqu'en 2022.

Les GAL n'ont pas eu d'informations complémentaires sur l'avancement des discussions ou éventuels arbitrages pris.

Quid de la consommation des enveloppes sur les mesures 19.2 « stratégie développement local » et 19.4 « animation et fonctionnement du GAL » si les enveloppes sont consommées d'ici 2022 ?

❖ Prochain Comité de programmation :

Date à définir : en juin

⇒ **Il est proposé de fixer le prochain Comité le jeudi 20 juin 2019.**

❖ Ordre du jour prévisionnel :

- Actualisation des membres du comité
- Programmation

1) **Opportunité - pré-projets** : nouveaux projets potentiels

2) **Projets à programmer** :

- 19.2 - PETR Pays Loire Beauce : Agriculture et changement climatique
- 19.3 - « **Coopération** Aménagement durable » :
 - CAUE 45 : création d'un réseau d'ambassadeurs en urbanisme, et création d'un support internet collaboratif,
 - Baule : cœur de village,
 - « **Coopération** Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables ».
- 19.4 - PETR Pays Loire Beauce : animation et fonctionnement GAL 2019.

La séance est levée à 19h30.



M. le Président F. GUILLERIER
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays LOIRE BEAUCE